

BULLETIN OFFICIEL DES ARMÉES



Édition Chronologique n° 31 du 20 juin 2014

PARTIE PERMANENTE
Administration Centrale

Texte 7

NOTE N° 470/DEF/CGA
portant abrogation d'un texte.

Du 27 mai 2014

CONTRÔLE GÉNÉRAL DES ARMÉES.

NOTE N° 470/DEF/CGA portant abrogation d'un texte.

Du 27 mai 2014

NOR D E F C 1 4 5 0 9 1 8 N

Texte abrogé :

Note n° 45531 du 29 décembre 1993 (BOC, 1994, p. 99 ; BOEM 405.1.1.1) modifiée.

Référence de publication : BOC n° 31 du 20 juin 2014, texte 7.

1. La note n° 45531 du 29 décembre 1993 modifiée, relative à l'exercice de l'examen préventif par le contrôle général des armées est abrogée.

2. La présente note sera publiée au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le contrôleur général des armées,
chef du contrôle général des armées,*

Jean-Robert REBMEISTER.